

Les échelles de salaires des professeures et professeurs : comparaison avec l'Université de Sherbrooke

Plusieurs collègues se demandent comment nos échelles de salaires se comparent avec celles des autres professeures et professeurs d'universités québécoises. Le *Comité exécutif du SPUL* a réalisé une enquête pour répondre à cette question. Cette enquête porte sur les échelles de salaires des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke, de l'Université du Québec à Montréal et de l'Université de Montréal et sera présentée dans trois *SPULTINs*. Ce premier *SPULTIN* compare nos échelles de salaires avec celles des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke.

Paramètres de base

La convention collective actuelle entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke (SPPUS) et l'Université de Sherbrooke s'applique depuis le 1^{er} janvier 2003 et viendra à échéance le 31 décembre 2005. Pour les fins de cette enquête, nous avons comparé les échelles de salaires des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke en vigueur pour la période du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2003 avec celles en vigueur à Laval du 1^{er} juin 2003 au 31 mai 2004. Notons que les augmentations de salaires à Sherbrooke s'appliquent à partir du 1^{er} janvier alors qu'elles n'entrent en vigueur que le 1^{er} juin à l'Université Laval. La convention collective entre le SPPUS et l'Université de Sherbrooke prévoit aussi une augmentation équivalente à celle obtenue par les employés et employées du secteur public québécois pour les années suivantes. De plus, l'Université de Sherbrooke et le SPPUS ont convenu dans une lettre d'entente, signée en décembre 2002, que : « [...] pour la durée de la présente convention, le salaire de base d'une professeure titulaire ou d'un professeur titulaire de l'Université de Sherbrooke ne pourra pas être inférieur à celui d'une ou d'un titulaire au même échelon à l'Université de Montréal. »

Les échelles de salaires du SPPUS s'appliquent à l'ensemble des professeures et professeurs de Sherbrooke à l'exception des ingénieures et ingénieurs qui sont rattachés à l'Association des ingénieurs-professeurs des sciences appliquées (AIPSA) et des médecins clini-

ciens qui sont regroupés dans l'Association des professeures et professeurs de la Faculté médecine de l'Université Sherbrooke (APPFMUS). À Laval, les échelles s'appliquent à tous les professeurs et professeures sauf les médecins cliniciens (Association des médecins cliniciens enseignants de Laval) et les dentistes (Association des dentistes cliniciens enseignants de la faculté de médecine dentaire de l'Université Laval).

Les échelles ne comprennent pas les primes individuelles qui peuvent être versées à des professeures et professeurs.

La comparaison des échelles entre les deux universités fait ressortir que, dans l'ensemble, celles de Sherbrooke sont plus avantageuses que celles de Laval. Si les échelles de Sherbrooke avaient été en vigueur à Laval durant l'année 2003, la masse salariale versée aux professeures et professeurs de Laval aurait été supérieure d'un montant de 1 778 709 \$¹, soit environ 2 % de notre masse salariale. Dans les paragraphes suivants, nous examinerons pour chacun des rangs universitaires, la nature et l'ampleur des différences entre les deux échelles.

Les professeures et professeurs assistants

Le tableau 1 regroupe les échelles de salaires des professeures et professeurs assistants de Laval et des chargées et chargés d'enseignement de Sherbrooke². L'examen de ce tableau permet de constater que les chargées et chargés d'enseignement de Sherbrooke ont des salaires de 5 à 10 % plus élevés que les professeures et professeurs assistants de Laval. Il faut noter qu'à l'automne 2003, il y avait 26 professeures et professeurs assistants à l'Université Laval, soit 2,2 % du corps professoral.

¹ Ce montant a été déterminé en appliquant les échelles de salaires des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke aux 1 175 professeures et professeurs en poste à l'Université Laval à l'automne 2003 selon leur rang et leur échelon respectif. Les 334 professeures et professeurs titulaires à l'échelon 30 ont été répartis entre les échelons 30 et 31 des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke de la façon suivante : 134 à l'échelon 30 et 200 à l'échelon 31.

² Le rang de professeure ou professeur assistant n'existe pas dans la convention entre le SPPUS et l'Université de Sherbrooke. Le titre équivalent est celui de chargée ou chargé d'enseignement.

Tableau 1
 Université Laval et Université de Sherbrooke
 Échelles des professeurs et professeurs assistants

Échelon	Professeures et professeurs assistants UL	Chargées et chargés d'enseignement US	Différence en \$	Différence en %
0	41 599			
1	42 013	44 036	2 023	5
2	42 433	44 634	2 201	5
3	42 857	45 233	2 376	6
4	43 283	45 831	2 548	6
5	43 717	46 428	2 711	6
6	44 155	47 027	2 872	7
7	44 597	47 625	3 028	7
8	45 042	48 223	3 181	7
9	45 495	48 820	3 325	7
10	45 949	49 419	3 470	8
11	46 409	50 017	3 608	8
12	46 874	50 614	3 740	8
13	47 341	51 213	3 872	8
14	47 815	51 811	3 996	8
15	48 293	52 409	4 116	9
16	48 293	53 007	4 714	10

Les professeures et professeurs adjoints

Le tableau 2 regroupe les échelles de salaires des professeures et professeurs adjoints de Laval et de Sherbrooke. Dans les deux universités, les professeures et professeurs adjoints sont des professeures et professeurs en début de carrière qui sont en période de probation. Le nombre d'échelons à Sherbrooke se limite à 21 alors qu'il est de 25 à Laval. Les salaires à Sherbrooke sont supérieurs à ceux de Laval de 4 % dans les premiers échelons de la classe. Cette différence décline progressivement pour se situer à 0 % à l'échelon 20. Après l'échelon 21, la différence se renverse car l'échelle des adjoints de Laval continue de croître de 2 % par échelon alors que celle de Sherbrooke cesse d'augmenter. Il est important de noter que les échelons les plus pertinents de l'échelle des adjoints sont les échelons 8 à 20 puisque 201 des 237 (85 %) professeures et professeurs adjoints de Laval se retrouvent à ces échelons.

Tableau 2
 Université Laval et Université de Sherbrooke
 Échelles des professeurs et professeurs adjoints

Échelon	Professeures et professeurs adjoints UL	Professeures et professeurs adjoints US	Différence en \$	Différence en %
0				
1				
2		52 245		
3	51 570	53 388	1 818	4
4	52 598	54 529	1 931	4
5	53 653	55 671	2 018	4
6	54 725	56 813	2 088	4
7	55 817	57 954	2 137	4
8	56 934	59 096	2 162	4
9	58 076	60 237	2 161	4
10	59 233	61 380	2 147	4
11	60 420	62 521	2 101	3
12	61 628	63 662	2 034	3
13	62 860	64 805	1 945	3
14	64 118	65 946	1 828	3
15	65 402	67 087	1 685	3
16	66 709	68 230	1 521	2
17	68 178	69 371	1 193	2
18	69 676	70 513	837	1
19	71 210	71 654	444	1
20	72 777	72 796	19	0
21	74 377	73 938	(440)	(1)
22	75 866	73 938	(1 926)	(3)
23	77 384	73 938	(3 446)	(4)
24	78 932	73 938	(4 994)	(6)
25	80 511	73 938	(6 573)	(8)

Les professeures et professeurs agrégés

Les échelles de salaires des professeures et professeurs agrégés de Laval et de Sherbrooke sont regroupées dans le tableau 3. Les échelles commencent à l'échelon 7 dans les deux universités. La différence entre les salaires de Laval et de Sherbrooke commence à 5 % pour les échelons 7 à 11 inclusivement et décline tranquillement pour se situer à 1 % à l'échelon 20. Les échelons 7 à 20 regroupent 46 % (126 sur 283) des professeures et professeurs agrégés de Laval. À partir de l'échelon 21, les salaires des professeures et professeurs agrégés des deux universités sont sensiblement identiques. Il n'y a pas d'échelon 30 à l'Université de Sherbrooke. Le salaire des professeures et professeurs agrégés de Laval à cet échelon dépasse de 2 % celui des professeures et professeurs agrégés de Sherbrooke.

Tableau 3
 Université Laval et Université de Sherbrooke
 Échelles des professeures et professeurs agrégés

Échelon	Professeures et professeurs agrégés UL	Professeures et professeurs agrégés US	Différence en \$	Différence en %
7	56 455	59 160	2 705	5
8	57 865	60 614	2 749	5
9	59 310	62 104	2 794	5
10	60 794	63 631	2 837	5
11	62 314	65 133	2 819	5
12	63 870	66 671	2 801	4
13	65 468	68 182	2 714	4
14	67 103	69 694	2 591	4
15	68 781	71 238	2 457	4
16	70 502	72 642	2 140	3
17	72 265	74 074	1 809	3
18	74 069	75 536	1 467	2
19	75 926	77 026	1 101	1
20	77 823	78 546	723	1
21	79 767	79 724	(43)	(0)
22	80 964	80 921	(43)	(0)
23	82 176	82 134	(42)	(0)
24	83 409	83 366	(44)	(0)
25	84 660	84 616	(44)	(0)
26	85 931	85 886	(45)	(0)
27	87 220	87 174	(46)	(0)
28	88 528	88 482	(46)	(0)
29	89 856	89 810	(46)	(0)
30	91 203	89 810	(1 393)	(2)

Les professeures et professeurs titulaires

Les professeures et professeurs titulaires représentent 53,5 % du corps professoral à l'Université Laval. Le tableau 4 regroupe les salaires pour chacun des échelons de ce rang à Laval et à Sherbrooke. La différence entre les salaires des professeures et professeurs titulaires de Laval et de Sherbrooke aux échelons 11 à 18 est de 1 %, toujours en faveur de Sherbrooke. Toutefois, il faut noter qu'aucun professeur ou professeure de Laval n'est actuellement aux échelons 11 à 14.

L'écart entre les échelles de Laval et de Sherbrooke décline ensuite graduellement pour atteindre 0 % aux échelons 19 et 20. Aux échelons 21 et 22, les professeures et professeurs gagnent 1 % de plus à Laval. Cet écart s'explique par la manière dont les échelles ont été conçues dans chaque université. À Laval, l'échelle des titulaires commence à l'échelon 11 à un salaire de 67 749 \$ et augmente ensuite de 2,5 % par échelon jusqu'à l'échelon 21 inclusivement. Ensuite, la progression ralentit à un rythme de 1 % par échelon

jusqu'à l'échelon 30³. À l'Université de Sherbrooke, la progression se fait différemment. De l'échelon 11 à 16, elle est de 2,5 % par échelon. Ensuite, de l'échelon 17 à 19 inclusivement, elle baisse à 2 %.

Après l'échelon 21, la différence entre les salaires des professeures et professeurs titulaires de Laval et de Sherbrooke recommence à augmenter pour atteindre 3 % à l'échelon 30. À l'Université de Sherbrooke, l'échelle des professeures et professeurs titulaires comprend un échelon 31. Ainsi, une professeure ou un professeur titulaire qui a cumulé 31 ans d'expérience depuis ses études de premier cycle gagne 98 733 \$ à l'Université de Sherbrooke alors que son salaire est de 94 853 \$ à l'Université Laval, une différence de 4 %.

Tableau 4
 Université Laval et Université de Sherbrooke
 Échelles des professeures et professeurs titulaires

Échelon	Professeures et professeurs titulaires UL	Professeures et professeurs titulaires US	Différence en \$	Différence en %
11	67 749			
12	69 444	70 380	936	1
13	71 180	72 140	960	1
14	72 960	73 943	983	1
15	74 785	75 791	1 006	1
16	76 654	77 686	1 032	1
17	78 570	79 628	1 059	1
18	80 536	81 222	685	1
19	82 549	82 845	297	0
20	84 609	84 503	(106)	0
21	86 729	85 770	(959)	(1)
22	87 593	87 057	(536)	(1)
23	88 468	88 363	(105)	0
24	89 354	89 688	334	0
25	90 249	91 033	784	1
26	91 149	92 399	1 250	1
27	92 062	93 802	1 740	2
28	92 982	95 415	2 433	3
29	93 910	96 558	2 648	3
30	94 853	97 646	2 793	3
31	94 853	98 733	3 880	4

³ Si la progression, après l'échelon 21, continuait à un rythme de 2,5 % par échelon, le salaire des professeures et professeurs titulaires à l'échelon 30 de l'Université Laval serait de 108 312 \$.

Conclusion

La comparaison des échelles de salaires des professeures et professeurs de l'Université de Sherbrooke et de l'Université Laval démontre que les salaires des professeures et professeurs aux rangs d'assistant, d'adjoint (échelons 2 à 20), d'agrégé (échelons 7 à 20) et de titulaire (échelons 11 à 18 et 25 à 30) de l'Université Laval sont inférieurs à ceux de l'Université de Sherbrooke.

Dans un contexte où le renouvellement et la rétention du corps professoral constituent des enjeux majeurs pour l'avenir de l'Université Laval, le redressement des échelles de salaires des professeures et professeurs devrait représenter une priorité pour l'Université Laval.



Prochaine négociation

Le 19 décembre 2003, le SPUL et l'Université Laval ont signé une lettre d'entente portant sur la prochaine négociation. Cette lettre d'entente prévoit notamment que les négociations débuteront dans la semaine du 22 mars 2004.

Le SPULTIN est publié par le Comité exécutif du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval

Esther Déom, présidente
Daniel Coulombe, vice-président
Maurice Gosselin, trésorier
Chantale Jeanrie, secrétaire
Michel Lefrançois, vice-président
Roger Thériault, vice-président

Le SPUL
Plus de 25 ans de collégialité, de solidarité et d'équité

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339
Téléphone : **656-2955** Télécopieur : 656-5377
Courriel : spul@spul.ulaval.ca
Sur la toile : www.spul.ulaval.ca

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h
et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30